

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	2
d. Locaux industriels	7 321
Taxe foncière non bâtie	3 305

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	49 185
c. Locaux industriels	466 069
d. Autres allocations	98 404
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 284 440

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	123 801
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	3 149 223

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	3 330 425
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	26 998
d. Centrales hydrauliques	36 890
e. Transformateurs électriques	31 461
f. Stations radioélectriques	39 209
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0006515510 %
b. TVA prévisionnelle	1 401 059

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :

a. De droit commun	24,68
b. Périogatoire	24,68
c. Avec rattachage	25,90
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :

a. ... la moyenne nationale de la catégorie	18,94
b. ... le classement de périmètre	>>>

6.2. ÉLÉMENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taux foncière bâtie	1,014154
b. Taux foncière non bâtie	1,013729
	>>>
	>>>

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. De l'EPCI	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

	>>>
--	-----

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :

a. ... la diminution sans lien a été appliquée	
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 02A-242400583-20230322-DC2023-016-D-2023-0333
 Accusé de réception en ligne - Ministère de l'Intérieur
 Réception par le service de l'Intérieur - 23/03/2023
 Annexe n° 23/03/2023
 Pour l'autorité compétente de la région



et non bâtie